



REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 22-618 DU GROUPE VERTSPOP SOL INTITULEE « FEUX D'ARTIFICE : QUEL BILAN APRES TROIS ANS ? »

(Du 20 février 2023)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 8 novembre 2022, le groupe VertsPopSol, par Mme Jasmine Herrera, a déposé l'interpellation 22-618 intitulée « Feux d'artifice : quel bilan après trois ans ? ». Inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 14 novembre 2022, son développement écrit a la teneur suivante :

En réponse à l'interpellation 19-612, le Conseil communal annonçait, le 20 janvier 2020 plusieurs mesures en faveur d'une réduction de l'impact négatif avéré des feux d'artifice sur la nature et l'humain. Or il semble qu'après la pause imposée par le Covid, les feux soient repartis de plus belle. Dans sa réponse, le Conseil communal, représenté par Thomas Facchinetti, se disait « pleinement conscient du fait que les feux d'artifice ont un impact défavorable sur l'environnement et la santé » et s'engageait à :

- a) Etudier les alternatives en matière de spectacles gratuits, populaires, accessibles au plus grand nombre et à faible impact écologique pour proposer une commémoration du 1er août plus respectueuse de l'environnement et de la faune ;*
- b) Inciter le comité de la Fête des Vendanges à évaluer l'opportunité de proposer un spectacle avec des technologies alternatives ;*
- c) Préaviser négativement les feux d'artifice privés hormis ceux avec un intérêt public avéré (typiquement celui de la Fête des Vendanges) ;*



d) Faciliter l'expérimentation et la proposition de spectacles alternatifs et innovants.

Trois ans après ces déclarations, le Conseil communal peut-il nous informer sur l'état d'avancement de ces engagements ? En particulier :

a) Etudier les alternatives en matière de spectacles gratuits, populaires, accessibles au plus grand nombre et à faible impact écologique pour proposer une commémoration du 1er août plus respectueuse de l'environnement et de la faune ;

Quelles études ont-elles été réalisées depuis ? Peut-on espérer une alternative pour le 1er août 2023 ?

b) Inciter le comité de la Fête des Vendanges à évaluer l'opportunité de proposer un spectacle avec des technologies alternatives ;

Quel a été le résultat de ces discussions ? Le comité de la Fête des Vendanges est-il disposé à envisager des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement ? En cas de refus, quelles mesures sont envisagées par le Conseil communal ? Par exemple celui-ci est-il prêt à réévaluer son soutien financier ?

c) Préavisier négativement les feux d'artifice privés hormis ceux avec un intérêt public avéré (typiquement celui de la Fête des Vendanges) ;

Combien de feux d'artifice privés ont-ils été autorisés depuis le 20 janvier 2020 ? Quel était l'intérêt public avéré de chacun d'entre eux, en particulier celui du 13 août dernier ? Et ont-ils fait l'objet d'une communication publique ?

d) Faciliter l'expérimentation et la proposition de spectacles alternatifs et innovants.

Quelles mesures ont été mises en place pour faciliter cette expérimentation ? Quels en ont été les résultats ?

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du règlement général de la commune de Neuchâtel.

1. Contexte

Comme le souligne l'interpellatrice, trois années se sont écoulées depuis que notre Conseil a apporté sa réponse à l'interpellation 19-612 sur le même thème. Les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par la pandémie de Covid-19 qui a quasiment mis à l'arrêt le secteur événementiel. Il est donc délicat de tirer un bilan significatif à ce jour. Sur

le fond toutefois, le Conseil communal confirme la position de principe exprimée dans sa réponse de janvier 2020.

S'agissant du seul spectacle pyrotechnique organisé par la Ville de Neuchâtel à l'occasion de la célébration de la Fête nationale, nous attachons une grande importance à offrir chaque année une manifestation populaire ouverte à toutes et tous, au-delà de la seule population de notre ville, puisque de nombreuses communes du Littoral et d'ailleurs commémorent la Fête nationale le 31 juillet pour permettre à leurs habitantes et habitants de venir célébrer cet événement patriotique sur les Jeunes-Rives, le 1^{er} août. La formule retenue doit découler d'une pesée d'intérêts prenant en compte toutes les variables, à savoir un spectacle offert à un très grand nombre de spectatrices et spectateurs dispersés sur un rayon relativement vaste tout en ayant l'impact écologique le plus raisonnable possible.

A noter par ailleurs qu'une initiative populaire fédérale intitulée « Pour une limitation des feux d'artifice » est actuellement en cours de récolte de signatures. Cette initiative entend limiter strictement les feux d'artifice provoquant des détonations afin de protéger les personnes et la faune des déflagrations, causes de stress pour les animaux sauvages et domestiques.

2. Réponses aux questions

Etudier les alternatives en matière de spectacles gratuits, populaires, accessibles au plus grand nombre et à faible impact écologique pour proposer une commémoration du 1er août plus respectueuse de l'environnement et de la faune ;

Question 1 : *Quelles études ont-elles été réalisées depuis ? Peut-on espérer une alternative pour le 1er août 2023 ?*

La Chancellerie de la Ville de Neuchâtel s'est approchée de plusieurs mandataires spécialisés dans l'événementiel pour connaître les alternatives actuelles possibles à un feu d'artifice pouvant toucher un très grand nombre de citoyennes et de citoyens et restant dans un budget comparable. Ces démarches ont démontré qu'il n'existe pas, du moins à ce jour, de nouvelle solution à coûts constants répondant à tous nos impératifs. En effet, chacune des technologies proposées présentent des aspects positifs et d'autres négatifs.

La synthèse de nos recherches est présentée dans le tableau ci-dessous :

Technologies possibles pour des spectacles populaires			
Technologie	Aspect positif	Aspect négatif	Remarque
Feu d'artifice	Spectacle visible depuis un très large périmètre	Spectacle très bruyant et passablement polluant	Solution actuelle
Projection de flammes	Spectacle moyennement polluant, peu bruyant, pouvant être répété plusieurs fois.	Spectacle ne touchant que peu de spectateurs simultanément (hauteur des flammes au maximum de 6 m). Utilisation de gaz liquide	A utiliser en complément à d'autres technologies ou seul dans un spectacle de proximité.
Projection d'images	Spectacle relativement peu polluant, pas bruyant, pouvant être répété plusieurs fois.	Spectacle ne touchant que peu de spectateurs simultanément, nécessite une surface sur laquelle projeter.	Même technologie que pour le millénaire à Neuchâtel ou sur la Place Fédérale chaque année.
Laser	Spectacle relativement peu polluant, pas bruyant, pouvant être répété plusieurs fois et touchant possiblement beaucoup de monde si de bonnes conditions atmosphériques sont réunies.	Nécessite des particules dans l'air pour rendre visible le laser. Si l'atmosphère n'est pas chargée naturellement en particules (pollen, poussière, eau, etc.), impossible de le faire artificiellement sur une grande surface.	
Jets d'eau	Spectacle pas bruyant et apprécié du public alors que son bilan écologique est très mauvais.	Spectacle ne touchant que peu de spectateurs simultanément, nécessite une quantité d'électricité énorme (obligation d'avoir de grosses génératrices, la puissance disponible du réseau de la ville ne suffit pas). Très mauvais bilan carbone.	Ce spectacle est plus compliqué (donc plus cher) à mettre en place sur l'eau que sur terre.
Drones	Spectacle peu bruyant et apprécié du public, permet d'écrire des messages.	Spectacle ne touchant qu'une quantité moyenne de spectateurs simultanément, nécessite beaucoup de drones venant de l'étranger pour l'occasion. Spectacle très court (6 à 10 minutes) et coûteux. Pas possible en cas de vent de plus de 20 km/h ou de pluie. Peu d'effet « bouquet final ».	Les spectacles diffusés à la télévision sont trompeurs : ils sont bien souvent enregistrés en avance (pour s'assurer de conditions météorologiques favorables) et non en direct.

Bulles de savon éclairées	Spectacle relativement peu polluant, pas bruyant, peu onéreux, possiblement de longue durée, poétique.	Spectacle ne touchant que peu de spectateurs simultanément. Pas possible en cas de vent ou de pluie. Peu d'effet « bouquet final ».	Nouvelle technologie pas encore vraiment maîtrisée.
---------------------------	--	---	---

En complément à ce tableau, il convient de noter que les spectacles pouvant être répétés plusieurs fois sans grands frais afin de toucher un plus grand nombre de personnes ne sont pas adaptés aux festivités ayant lieu sur un seul soir.

Outre les informations collectées auprès des spécialistes, nous nous inspirons également des expériences des autres communes. Ainsi, les communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de la Tène se sont réunies pour proposer un spectacle de drones à l'occasion du 1^{er} août 2022. Si les retours ont été positifs au sujet de la modernité, du silence et de l'écologie, le spectacle donné au large de la plage d'Hauterive n'a en revanche été visible que des personnes présentes sur le site. De plus, le spectacle a risqué l'annulation car quelques minutes avant la représentation, le joran s'est levé accompagné de quelques gouttes de pluie malgré la météo annoncée clémente.

Ces quatre communes de l'est neuchâtelois ont investi 15'000.- francs hors taxe pour un spectacle de 8 minutes faisant intervenir 50 drones. Dans le cas de Neuchâtel, pour toucher un beaucoup plus grand nombre de spectatrices et spectateurs, il faudrait plusieurs centaines de drones (minimum 3 à 400) et les faire voler à haute altitude. Ainsi, le spectacle du 1^{er} août coûterait environ 120'000.- francs (contre 60'000.- aujourd'hui), ne durerait que 8 minutes (une vingtaine actuellement) et serait soumis à des aléas météorologiques non maîtrisables.

A titre d'autre exemple, le festival Lakelive à Bienne a également fait intervenir une centaine de drones le 31 juillet 2022. Ce spectacle était uniquement visible depuis la plage de Bienne et à courte distance. En effet, un spectacle en deux dimensions n'est visible que de face et les lumières disparaissent dans la nuit au-delà de 300 mètres. Le coût de cet événement n'est pas communiqué. Toutefois, il faut noter que l'entrée était payante (5 francs par personne dès 11 ans) dans la zone où la représentation était parfaitement visible. Elle a réuni environ 10'000 spectatrices et spectateurs, contre les 100'000 annoncés en 2019. Il est à noter que cette nouvelle formule a été introduite suite à un postulat accepté en janvier 2022 par le Parlement de Bienne pour des feux d'artifice plus silencieux.

Aucune étude spécifique sur l'impact du feu d'artifice du 1^{er} août à Neuchâtel n'a été menée. Cependant, l'OFEV a publié en 2014¹ un rapport concernant l'impact des feux d'artifice sur l'environnement qui résume l'état des connaissances en la matière, en particulier concernant les particules fines (PM₁₀, particules de moins de 10 microns). Ce document signale que si l'impact d'un feu d'artifice est faible s'agissant des émissions de CO₂, il est en revanche élevé en ce qui concerne les poussières provenant de la combustion des poudres utilisées. Ainsi, malgré la durée très courte des feux, un dépassement de la valeur maximale recommandée par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair²) de 50 µg/m³ de PM₁₀ en moyenne journalière peut être atteint.

Le Conseil communal de la nouvelle commune de Neuchâtel reprend la position de l'ancienne commune donnée en réponse à l'interpellation 19-612 : il est conscient de l'impact des feux d'artifice sur l'environnement, la faune et la santé.

Dans la pesée d'intérêt pour maintenir ou restreindre les spectacles pyrotechniques, il faut également prendre en compte la tradition culturelle que les feux d'artifice du 1^{er} août représente. C'est un événement festif qui se veut ouvert, gratuit, et accessible à l'ensemble de la population. N'oublions pas de relever son rôle d'attractivité touristique produisant des retombées économiques.

Enfin, au sujet de notre spectacle pyrotechnique, il convient de préciser que les feux d'artifice tirés par la société Sugyp SA ne contiennent pas de matière plastique (contrairement aux fusées vendues dans le commerce et tirées par des privés) et que les éléments qui n'explosent pas sont récupérés et recyclés.

Inciter le comité de la Fête des Vendanges à évaluer l'opportunité de proposer un spectacle avec des technologies alternatives ;

Question 2 : *Quel a été le résultat de ces discussions ? Le comité de la Fête des Vendanges est-il disposé à envisager des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement ? En cas de refus, quelles mesures sont envisagées par le Conseil communal ? Par exemple celui-ci est-il prêt à réévaluer son soutien financier ?*

¹ Office fédéral de l'environnement OFEV (2014), *Feux d'artifice, Impacts sur l'environnement et aspects de sécurité*. Berne.

² Le Conseil fédéral suisse (1985), *Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)*. Berne.

La Ville de Neuchâtel et le Comité de la Fête des Vendanges réfléchissent ensemble, à l'instar des questions portant sur la vaisselle réutilisable et les déchets, afin de limiter l'impact écologique de la fête.

S'agissant plus spécialement du spectacle pyrotechnique, on soulignera qu'en 2022, sa durée a été écourtée de 20% par rapport aux années précédentes. D'importants sponsors ayant déjà confirmé la location de loges dans la Baie de l'Évole pour l'édition 2023, un abandon du feu d'artifice n'est pas envisageable dès cette année. Toutefois, de nouveaux concepts sont à l'étude et une grande nouveauté pourrait être présentée pour célébrer le centième anniversaire de la Fête des Vendanges en 2025.

Le comité de la Fête est ouvert à la discussion et la collaboration avec les instances communales est bonne. A ce stade, notre Conseil souhaite privilégier ce mode de communication en tenant compte des impératifs liés à l'organisation d'une manifestation de cette ampleur. La suppression du feu d'artifice ne paraît pas être prioritaire, ce d'autant plus qu'il est admis qu'il présente un intérêt public avéré.

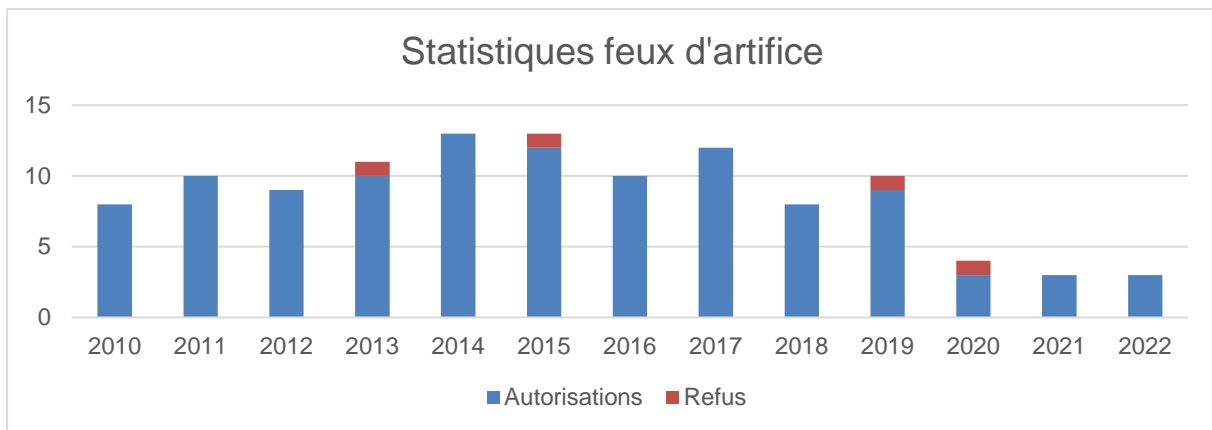
Préaviser négativement les feux d'artifice privés hormis ceux avec un intérêt public avéré (typiquement celui de la Fête des Vendanges) ;

Question 3 : *Combien de feux d'artifice privés ont-ils été autorisés depuis le 20 janvier 2020 ? Quel était l'intérêt public avéré de chacun d'entre eux, en particulier celui du 13 août dernier? Et ont-ils fait l'objet d'une communication publique ?*

A teneur du règlement cantonal concernant les substances explosibles, du 5 novembre 1997 (RSN 944.161), l'utilisation d'engins pyrotechniques destinés à créer un spectacle à l'intention du public est toujours soumise à autorisation s'agissant de manifestations publiques ainsi que lors de manifestations privées organisées à d'autres occasions que la fête nationale ou la St-Sylvestre (art. 11). En revanche, en ce qui concerne les feux d'artifice traditionnellement vendus dans les commerces, nul besoin d'autorisation pour les tirer lors de la fête nationale ou à Nouvel An (art. 12).

L'autorisation est délivrée par l'autorité communale.

Le graphique ci-dessous présente les demandes reçues, les autorisations accordées et les refus prononcés depuis 2010 :



Depuis 2020, toutes les autorisations délivrées l'ont été sur la base de l'article 11 du règlement précité. Elles se rapportent au grand spectacle pyrotechnique du 1^{er} août organisé par la Ville aux Jeunes-Rives, au spectacle pyromélodique de la Fête des Vendanges et enfin au feu d'artifice tiré lors de la soirée blanche dans le port de Neuchâtel.

Outre la situation sanitaire qui a prévalu ces dernières années, une politique de dissuasion a été mise en place par le service compétent, ce qui a amené des requérants à renoncer au dépôt d'une demande d'autorisation.

Les refus mentionnés dans le tableau ont visé une demande d'un club sportif fêtant un jubilé et celle présentée par NewPort Expo qui souhaitait tirer des « marrons d'air » (engin explosif destiné à faire une forte détonation) pour marquer l'ouverture du salon.

Faciliter l'expérimentation et la proposition de spectacles alternatifs et innovants.

Question 4 : *Quelles mesures ont été mises en place pour faciliter cette expérimentation ? Quels en ont été les résultats ?*

Aucune demande d'expérimentation ou de mise en place de spectacle alternatif nous a été soumise au cours des trois dernières années. Dès lors, ceci ne nous a pas permis de faire de tests dans le cadre de manifestations de tiers et il n'appartient pas à la collectivité publique d'initier de telles expérimentations. Cependant, nous restons disposés et intéressés à faciliter de telles démarches en traitant avec souplesse, bienveillance, voire avec un accompagnement, d'éventuelles demandes dans ce sens.

3. Conclusion

A la lumière de ce qui précède, et au vu de l'impact des spectacles pyrotechniques tant pour l'environnement que pour la faune sauvage et les animaux domestiques, notre Conseil entend adopter une attitude restrictive et n'autoriser en principe à l'avenir sur le territoire communal que les deux seuls feux d'artifice présentant un intérêt public avéré, à savoir ceux du 1^{er} août et de la Fête des Vendanges.

S'agissant des tirs d'engins pyrotechniques des particuliers durant les jours légalement autorisés (Fête nationale et St-Sylvestre), des zones d'exclusion (forêts, zones urbaines, milieux protégés, etc.) sont à l'étude.

Notre Conseil répète son intérêt et sa disponibilité à examiner, au gré des développements technologiques, des solutions alternatives qui soient à même d'offrir un spectacle équivalent en termes de visibilité pour un grand nombre de personnes et de durée tout en s'inscrivant dans un budget raisonnable.

L'interpellation pointe du doigt une question importante que nous ne pouvons ignorer dans le cadre de notre volonté – exprimée dans le programme politique 2022-2025 – de mieux répondre aux enjeux environnementaux et aux besoins de durabilité de l'action publique, tout en veillant à conserver une animation garante d'attractivité pour notre ville.

La réponse ci-dessus témoigne de l'engagement du Conseil communal sur ce point spécifique que sont les feux d'artifice.

Plus globalement, il nous paraît essentiel de poursuivre nos efforts de sensibilisation de la population au sujet de l'impact environnemental de l'activité humaine en général et lors de grands rassemblements en particulier. Il s'agira de rappeler la pollution engendrée par les grandes manifestations populaires (la célébration du 1^{er} août aux Jeunes-Rives, notamment) et d'inciter nos concitoyennes et concitoyens à ménager l'environnement par des déplacements en transport en commun ou en mobilité douce, par un comportement exemplaire à la fête, par une application stricte du concept de gestion des déchets, par exemple, ainsi qu'en invitant la population à renoncer au tir d'engins pyrotechniques individuels moins efficaces et bien plus polluants.

C'est dans cet esprit et sur la base de ce qui précède que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l'interpellation 22-618.

Neuchâtel, le 20 février 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve